Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires veulent que les lois rendent les jeunes contrevenants responsables de leurs actes. Ils sont très préoccupés par les jeunes contrevenants récidivistes et ils recommandent d'imposer des peines plus sévères, y compris la détention dans des camps de travail et, dans les cas de vols ou de dommages contre la propriété, ils suggèrent d'obliger les jeunes à dédommager leurs victimes.

[Français]

LE PRIX DE L'ESSENCE

M. Mark Assad (Gatineau—La Lièvre): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je voudrais déposer cette pétition signée par des gens de la région de l'Outaouais au sujet de la différence dans les prix de l'essence dans la région comparativement avec d'autres régions de l'Ontario.

On demande s'il serait possible qu'une enquête soit rendue publique pour connaître cette différence de prix pour les automobilistes.

• (1515)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Charles A. Langlois (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes et du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, je suggère que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN

ATTRIBUTION DE TEMPS POUR L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-115 À L'ÉTAPE DE LA DEUXIÈME LECTURE

L'hon. Charles Mayer (ministre de l'Agriculture) propose:

Qu'au maximum une journée supplémentaire de séance soit attribuée pour l'étude du projet de loi C-115, à l'étape de la deuxième lecture; et

Que, quinze minutes avant la fin de la période prévue pour les initiatives ministérielles le jour attribué pour l'étude à l'étape de la deuxième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et que toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape en cours soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Monsieur le Président, je vous sais gré de bien vouloir entendre l'objection que j'ai à formuler quant à l'opportunité de la motion d'attribution de temps qui vient d'être présentée.

Monsieur le Président, mes collègues néo-démocrates et moi-même trouvons scandaleux que le gouvernement limite la durée du débat sur le projet de loi C-115 si tôt dans son étude en deuxième lecture. Comme je vous le mentionnais dans ma lettre du 25 mars, nous vous prions maintenant d'exercer votre autorité personnelle ainsi que les pouvoirs que vous confère le Règlement pour mettre fin à ce qui, à notre avis, constitue un abus du Parlement.

Le projet de loi C-115 régit la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain.

Des voix: Débat!

M. le Président: Un instant, je vous prie. J'ose espérer que les députés feront preuve de la courtoisie qui est coutumière en cet endroit et laisseront le député formuler son objection. Il n'a pas soulevé la question de privilège, il a choisi d'invoquer le Règlement. Un tel rappel au Règlement a été entendu dans le passé. J'ai accepté d'entendre le député, sans cependant présumer de la suite. Chose certaine, je vais entendre ce qu'il a à dire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le projet de loi C-115 est la mesure de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain. L'ALÉNA, comme on dit communément, est un événement majeur dans l'histoire politique et économique du Canada, indépendamment